

Commune de Pommiers la Placette



L'ECHO MUNICIPAL

Edition n°43 du mois d'avril 2016

Numéro spécial

Budget 2016 – exposé du rapprochement des communes



Le site Internet : www.pommierslaplacette.fr

EDITO

Le mot printanier du Maire ...

Le printemps rime souvent avec de grandes résolutions et de beaux projets d'avenir pour convoler en justes noces, nous entendons d'ailleurs chaque matin nos oiseaux conter fleurette ...

La mairie de Pommiers la Placette, lieu qui a vu bien des mariages se conclurent, ne déroge donc pas à cette règle printanière. Un nouveau projet d'union est en préparation et les 1^{er} et 8 avril derniers, nombreux sont les RatiAUDs et les Pommerats qui ont assisté à la présentation de cet éventuel futur mariage entre les communes de Saint-Julien de Ratz et Pommiers la Placette !

Nos deux villages ont en effet de très nombreux atouts à partager pour continuer à préserver leur cadre de vie au lieu de financer des équipements en double exemplaires qui deviennent lourd à gérer. Une prochaine réunion sera donc organisée pour présenter la dote que chaque commune pourra apporter.

Ce bel exemple de regroupement et d'art de vivre ensemble doit également favoriser le respect d'autrui : au printemps, pas de feu de broussailles et d'herbes fauchées, pas de tondeuses en dehors des heures autorisées et surtout pas de transformation de nos chemins en pistes de motocross !

Jean-Christophe LEVEQUE



Heures d'ouverture du secrétariat au public

Lundi et mardi de 14h à 17h

Mercredi de 10h à 11h30

Vendredi de 10h à 12h30

Les premiers lundis de chaque mois
permanence du secrétariat de 17h à 19h

Permanence des Elus

le mercredi de 18h à 19h

le samedi de 10h à 12h

SOMMAIRE

Conseil municipal du 31 mars 2016 spécial budget 2016

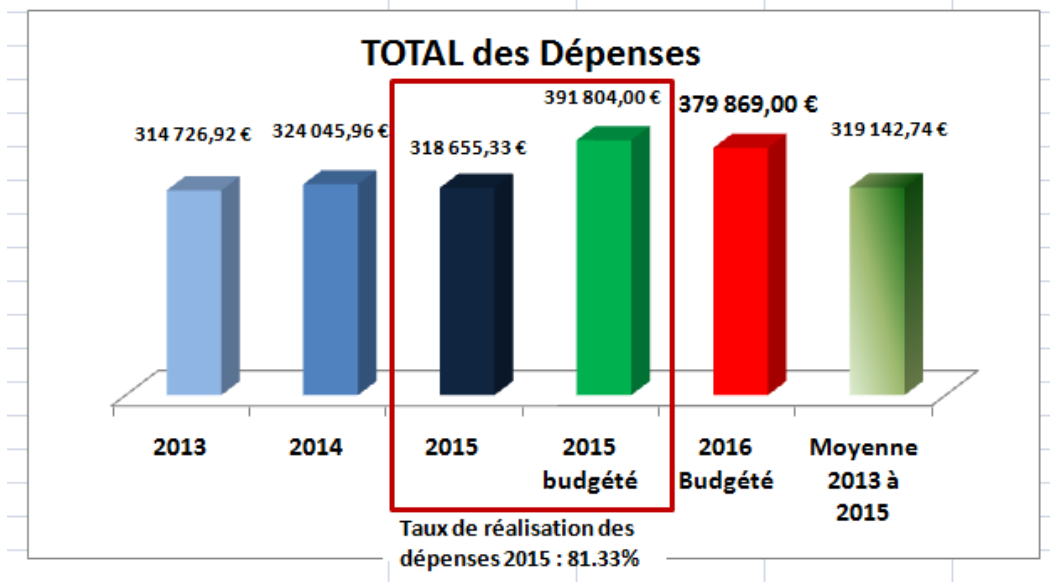
Rapprochement des communes St Julien de Ratz – Pommiers la Placette

Information mairie L'animation du village Divers

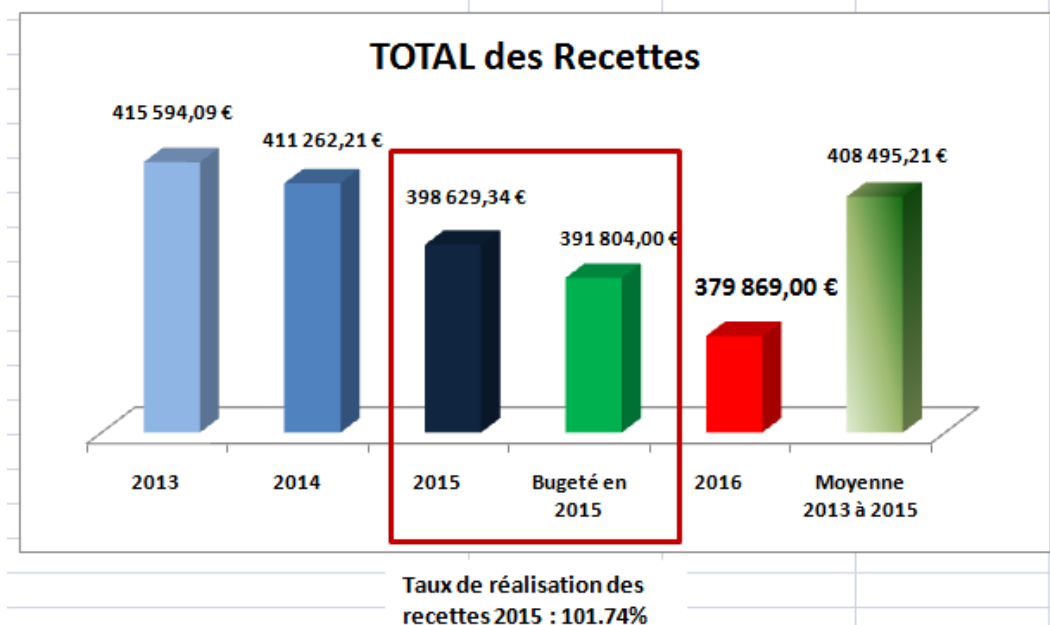
Conseil municipal du 31 mars 2016

Monsieur Jean Vedel, conseiller délégué aux finances, présente **le solde des comptes de l'année 2015**.

- Le taux de réalisation des **dépenses de fonctionnement** (81,33%) par rapport aux dépenses programmées initialement.



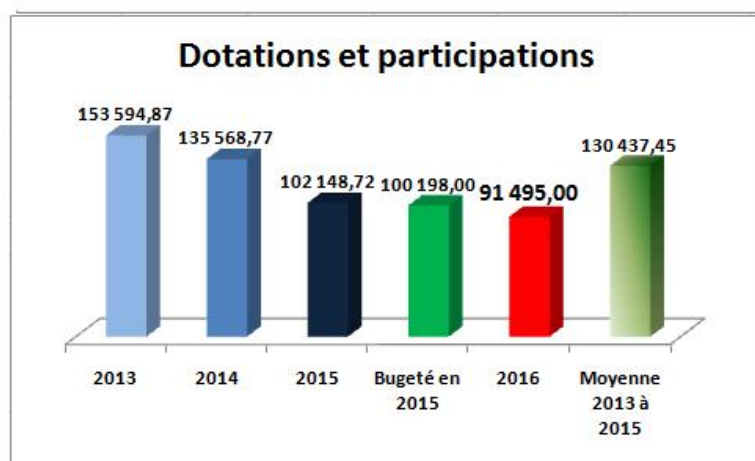
- Le taux de réalisation **des recettes** est lui de 101,74%, mais sans le recouvrement des factures LOCAM il serait de seulement de 98%.



- Le solde de fonctionnement est donc de 398.629,34 en recettes moins 318.655,33 en dépenses soit un excédent de 79.974,01 qui sera en cas de vote positif entièrement affecté en recette d'investissement au titre du compte 1068.
- Il insiste sur la forte diminution des dotations de l'État puisque, la réduction des déficits des administrations publiques repose sur le bloc communal (56% des 50 milliards de diminution de crédits sont impactés sur les dotations communales et intercommunales). Pour Pommiers la placette cela se traduit par un passage de la dotation perçue en 2013 de près de 154.000€ à environ 91.495€ au titre de l'année 2016. Cette chute de notre principale ressource financière fait passer notre autofinancement de l'investissement de plus de 100.000€ en 2013 à 23.000€ dans notre proposition de budget primitif 2016.

Dotations

□ Évolution sur 4 ans



Baisse de 40 % des dotations entre 2013 et 2016

1) **Approbation du compte de gestion 2015.**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion élaboré par la trésorerie de Voiron qui retranscrit l'ensemble des écritures comptables de l'année écoulée 2015. Ce compte est en parfaite adéquation avec les écritures comptables de la commune. Il fait état des résultats suivants :

Section de fonctionnement : 318.655,33€ de dépenses pour 398.629,34€ de recettes

Section investissement : 181.533,79€ de dépenses pour 160.464,24€ de recettes.

Adopté par 13 voix pour 15.

2) **Approbation du compte administratif 2015.**

Monsieur Roger Pellerin, 1^{er} adjoint présente le compte administratif 2015 :

Section de fonctionnement : excédent de 79.974,01€ ; Section investissement : déficit de - 64.814,48€.

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil pendant la procédure de vote.

Adopté à l'unanimité des présents.

3) **Affectation de l'excédent de fonctionnement :**

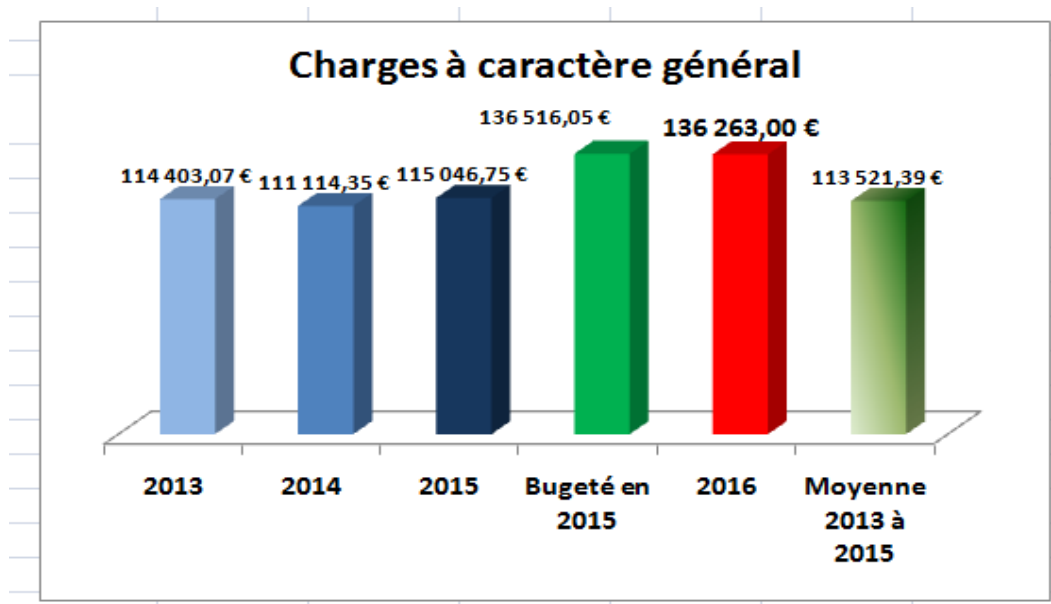
Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2015 qui est de 79.974,01€ en section d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2016.

Adopté à l'unanimité.

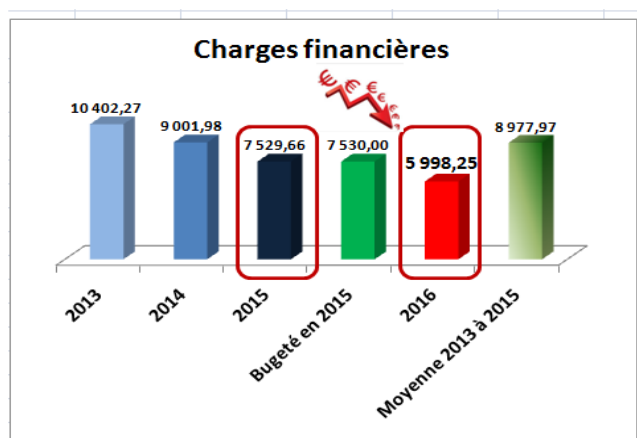
4) Présentation du budget primitif 2016 :

Monsieur Jean Vedel conseiller délégué aux finances présente les différentes propositions d'affectation de crédits aux postes du budget primitif 2016 :

- 136.263€ pour les charges à caractère général :



- 150.500€ pour les charges de personnel, 56.429€ pour les autres charges de gestion courante (dont 13.579€ pour les associations communales), 6.476,20€ pour les dotations aux amortissements et 5.998,25€ de remboursement des intérêts de l'emprunt courant pour l'achat de la parcelle du chalet.



Le Prêt de la MTL a pris fin au 30/06/2015. Celui du Chalet se poursuivra jusqu'au 31/12/2022.

Poursuite de la baisse des Charges financières En 2016.



- Le total des dépenses atteignant : 379.869€, pour un montant équivalent de recettes (43.080€ de produits des services, 222.791€ de recettes fiscales, 91.495€ de dotations et 22.503€ de locations).

	2013	2014	2015		2016
TOTAL Dépenses	314726,92	324045,96	391804,00	318655,33	81,33%
TOTAL Recettes	415594,09	411262,21	391804,00	398629,34	101,74%

Le budget d'investissement proposé comprend 224.444,97€ répartis en dépense : 64.814,48 de reste à réaliser des programmes 2015, 16.427,65€ de remboursement d'emprunts, 5.308,67€ pour les chantiers jeunes, 47366,05€ pour l'école 65.530,36€ pour la voirie, 12.000€ pour la micro crèche, 800€ pour la bibliothèque, 3.697,76€ pour l'éclairage public et 8.500€ pour le réseau d'eau (réfection des bassins et poteau incendie).

L'ensemble de ces dépenses d'investissement serait financé par :

- une subvention de 9.000€ du département pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux, le report de l'excédent de fonctionnement de 2015 (79.974,01€), 24.666,27€ de récupération de la TVA payée en 2014, 23.000€ de report de fonctionnement prévisionnel pour 2016, 6.476,20€ de dotation aux amortissements
- un emprunt d'équilibre de 81328.49€ nécessaire pour être en mesure de financer la totalité des opérations d'investissement programmées en 2016. Le montant de cet emprunt sera lié au solde de fonctionnement (Recettes – Dépenses) qui compte tenu de la conjoncture risque d'être beaucoup plus faible que celui des exercices antérieurs (plus de 80.000€ en moyenne lors des années précédentes). Le solde de fonctionnement fera l'objet d'un suivi rigoureux par les membres de la commission finances afin que le montant de l'emprunt d'équilibre contracté soit en phase avec nos besoins (réunions prévues en juillet et septembre 2016)

		      	
1641	Remboursement du capital des emprunts (Chalet)		16427,65
D001	SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENTS NEGATIF (Suivant Compte de gestion au 31/12/2015)		64814,48
	Reste à réaliser au 31/12/2015		38363,80
	DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AU 31/12/2016		224444,97
13	Subventions d'investissement		9000,00
1641	"Emprunt d'équilibre 2016"		81 328,49
	<i>Total des recettes d'équipement</i>		90328,49
10	Dotations Fonds divers Réserves (10222 FCTVA pour 24666,27)		24666,27
1068	Excédent de fonctionnement 2015 affecté en réserve d'investissement		79974,01
	<i>Total des recettes financières</i>		104640,28
	<i>Total des recettes réelles d'investissement</i>		194 968,77
021	Virement de la section de fonctionnement (partie excédent prévisionnel 2016)		23 000,00
28031	Opérations d'ordre entre sections (cf 681 Dotations aux amortissements) Dépenses Fonctionnement 2016		6476,2
	<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>		29 476,20
	Ecart Dépenses/Recettes d'investissements	Équilibre des recettes et dépenses d'investissement	0,00



5) Vote des taux d'imposition 2016:

Taxe d'habitation : 9,78%

Taxe sur les propriétés bâties : 21,44%

Taxe sur les propriétés non bâties : 57,88%

6) Règlement du PEDT

Bruno Varale présente la modification du règlement du PEDT (Projet Educatif Territorial).

Afin d'aligner le règlement sur les dispositifs qui encadrent les activités périscolaires subventionnées par la CAF, la répartition des horaires est modifiée :

- les APE se dérouleront les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 16h30.

Adopté à l'unanimité.

7) Questions diverses :

Choix des entreprises pour les ADAP (Agenda D'Accessibilité Programme) : Monsieur Roland Guillaud présente les entreprises qui ont répondu au projet de réalisation de la première tranche des travaux pour la mise en conformité des bâtiments publics en matière d'accessibilité. L'entreprise Terma, présentant le devis le moins disant a été retenue. Les sommes correspondant aux travaux sont inscrites au budget primitif. *Adopté à l'unanimité*

Information mairie

Mouvement de personnel à la mairie de Pommiers.

Après avoir assuré pendant 5 années le secrétariat, madame Soraya PAOUR quitte la commune pour rejoindre un poste à la mairie de Miribel-les-Echelles. Un pot de départ a été organisé par la municipalité le mercredi 30 mars à la salle du Conseil de la mairie et à cette occasion, un livre sur le Canada lui a été offert.



Madame Sylvie ABRANTES assure le secrétariat de la mairie de Pommiers la Placette depuis le 21 mars.



Madame ABRANTES Sylvie habite SILLANS ; mariée et maman de deux enfants Anaé 7 ans et Enzo 12 ans.

Nouveaux horaires

Heures d'ouverture du secrétariat au public
Lundi et mardi de 14h à 17h
Mercredi de 10h à 11h30
Vendredi de 10h à 12h30
Les premiers lundis de chaque mois
permanence du secrétariat de 17h à 19h
Rappel: permanence des Elus
Le mercredi de 18 à 19 h (pas de secrétariat)
Le samedi de 10 à 12h (pas de secrétariat)

Le bruit

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Arrêtés préfectoraux n° 90 - 1505 du 03/04/1990 et n° 90 - 5126 du 1/07/1997

Extrait- Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que : Jours ouvrables de 8 h à 12 h / 14 h à 19 h30. Les samedis de 9 h à 12 h / 15 h à 19 h. Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Divagation d'animaux

S'agissant plus particulièrement des chiens et des chats errants, leur divagation est interdite par l'article 213-2 du code rural. L'article 213 du code rural précise que le maire a l'obligation de prendre toutes dispositions pour empêcher leur divagation. Désormais, est considéré comme divaguant, tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable, d'une distance de plus de cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est considéré comme en état de divagation. Est également considéré comme divaguant, tout chat non identifié se trouvant à plus de deux cent mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

L'animation du village

Le samedi 5 mars : soirée danses folkloriques et le chili con carne organisée par l'A F R.



La semaine culturelle du 20 au 28 mai organisée par le CoCo.

- Conférence-débat sur le réchauffement climatique avec Gaël DERIVE **le vendredi 20 mai à 20h30,**



Comité de Coordination des fêtes et animations de Pommiers la Placette

Festival printanier - 7ème édition

Rencontre et débat sur le dérèglement climatique

vendredi 20 mai 2016 à 20h30

Maison du Temps Libre de Pommiers la Placette

Gaël Derive, 40 ans, docteur ès sciences, est aujourd'hui l'un des experts les plus actifs et les plus engagés sur les questions de dérèglement climatique. Après avoir travaillé dans les laboratoires de recherche (CNRS, IRD, INRA), il s'implique dans l'un des Premiers Plans Climat français des collectivités.



À la suite de son parcours scientifique et de ses nombreuses expéditions, livres, films et engagements, Gaël Derive est devenu l'un des grands conférenciers français. Ses interventions connaissent un vif succès dans toute la France. Le public retient la simplicité de son discours et la rigueur de ses propos. Il a entrepris une grande tournée nationale en 2015 (jusqu'à la COP21) et il la poursuit en 2016.

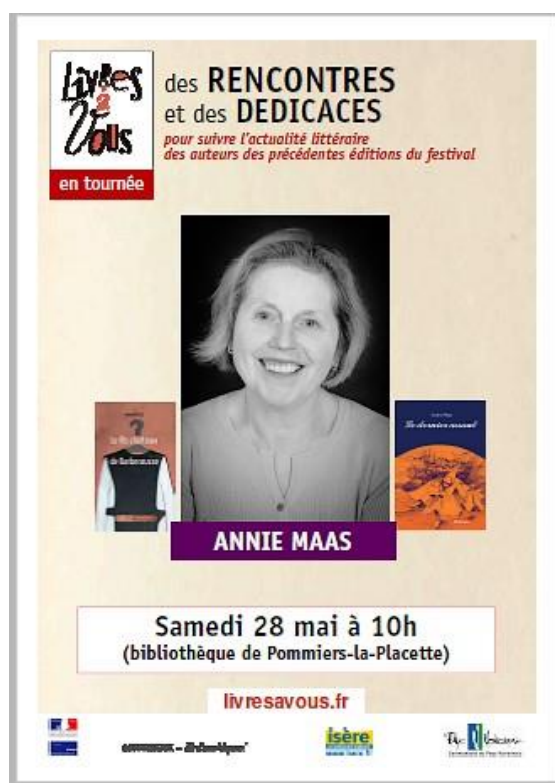
Entrée gratuite

« Un nouveau regard sur le dérèglement climatique, plus concret, plus humain »



- Lectures pour enfants à la bibliothèque, La petite librairie à l'école, Spectacle pour enfants organisé par le Sou. Les dates des manifestations feront l'objet d'une plaquette dans les boîtes aux lettres.

Le samedi 28 mai, la bibliothèque de Pommiers reçoit Annie MAAS dans le cadre de « Livres à VOUS »



Divers

Ce qui va changer pour la bibliothèque de Pommiers la Placette.

Les élus du pays Voironnais ont voté en janvier la prise de compétence par l'intercommunalité du réseau de lecture publique. Plus simplement, l'intercommunalité est maintenant responsable des bibliothèques et médiathèques. Le personnel salarié devient personnel intercommunal. La commune de Pommiers, qui a une bibliothèque animée par une équipe de bénévoles qui fait un travail remarquable depuis des années, n'est pas impactée par cet aspect (ce changement de statut). Les changements sont dans le fonctionnement.

Les tarifs d'abonnements vont être unifiés (peut être à la hausse pour Pommiers) et l'abonnement sera valable pour tout le réseau intercommunal.

Notre bibliothèque devrait recevoir ce trimestre deux postes informatiques et une liseuse numérique ainsi que l'installation d'un logiciel commun de gestion des fonds.

Le but ultime est de favoriser la circulation des usagers et des ouvrages dans tout le réseau des bibliothèques et médiathèques de l'intercommunalité. L'intérêt est surtout de permettre aux habitants des petites communes comme Pommiers d'avoir accès aux mêmes ouvrages que les Voironnais, mais aussi de faire l'acquisition de livres rares ou très chers qui sortent peu et les faire circuler à la demande. Depuis notre bibliothèque, nous pourrions commander ou aller chercher un ouvrage ou document à l'autre extrémité du réseau.

Une circulation des ouvrages devrait se faire courant 2017.

Les habitués de la bibliothèque ont vu arriver des DVD et CD depuis peu; c'est déjà les prémices de la mise en réseau.

Le fuel collectif :

Pour préparer une distribution groupée et bénéficier d'un meilleur tarif cet été, les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de Mr. Duquesne 0621217242

Les déchetteries : horaires du 1er mai au 31 octobre

- Déchèterie de La Buisse

Du lundi au vendredi de 8h30 h à 12 h et de 13h30 à 18 h 30.
Le samedi de 8h30 h à 12 h et de 13 h à 18 h.

- Déchèterie de Coulevie - Route de St Jean :

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18 h 30 et le samedi de 8h30 à 12 h et de 13 h à 18 h.

Rappel pour votre information

Le site Internet / www.pommierslaplacette.fr

BALAPOM38 : vous recevez par mail les informations de toutes manifestations sur le village.
Renseignements et inscriptions / contactez Philippe LEPETIT 0476563349

Les moutons dans l'escalier : journal d'expression et de communication des habitants de Pommiers et d'ailleurs. Sa diffusion dépend de la consistance des articles et textes reçus, environ 4 journaux dans l'année. Pour prendre part à ce moyen de communication il faut contacter Anne BADY.

